

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Bernadette SABATHIER, doyen d'âge

Présents : BEFFEYTE Jean-François, BENANIBA Sonia, BLUTHE-RAMONE Benjamin, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PASKA Lydie, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, SABATHIER Bernadette, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, SOMA Marie-Anne

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Monsieur DUPLAN Adrien

1) Appel nominal et installation des conseillers élus par le doyen d'âge

2) Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de présents : 15	Nombre d'abstentions : 0	Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins blancs : 0	Nombre de bulletins nuls : 0	Nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue est de : 8

Ont obtenu :

Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin : **deux voix**

Madame Bernadette SABATHIER : **treize voix**

Madame Bernadette SABATHIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire

3) Détermination du nombre d'adjoints et élection sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER, Maire

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse être inférieur à 1 et puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer quatre postes d'adjoints.

Vote à l'unanimité : création de quatre postes d'adjoints.

Election des adjoints au Maire

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de présents : 15	Nombre d'abstentions : 0	Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins blancs : 0	Nombre de bulletins nuls : 0	Nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue est de : 8

La liste BLUTHE-RAMONE Benjamin a obtenu : 15 voix

La liste BLUTHE-RAMONE Benjamin ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire ;

1^{er} adjoint : Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin

2^{ème} adjoint : Madame PASKA Lydie

3^{ème} adjoint : Monsieur BEFFEYTE Jean-François

4^{ème} adjoint : Madame SOMA Marie-Anna